Limoges Métropole
Communauté urbaine

L'essentiel du PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026-2032



limoges-metropole.fr

LIMOGES MÉTROPOLE
HABITAT

sommaire

2
Qu'est ce que le PLH ?

4
Caractéristiques de la politique de l'habitat de Limoges Métropole

6
Orientation 1 – Animer et piloter le PLH

8
Orientation 2 – Davantage mobiliser l'existant et rationaliser la production de logements neufs

10
Orientation 3 – Proposer du logement qualitatif adapté aux parcours résidentiels des ménages

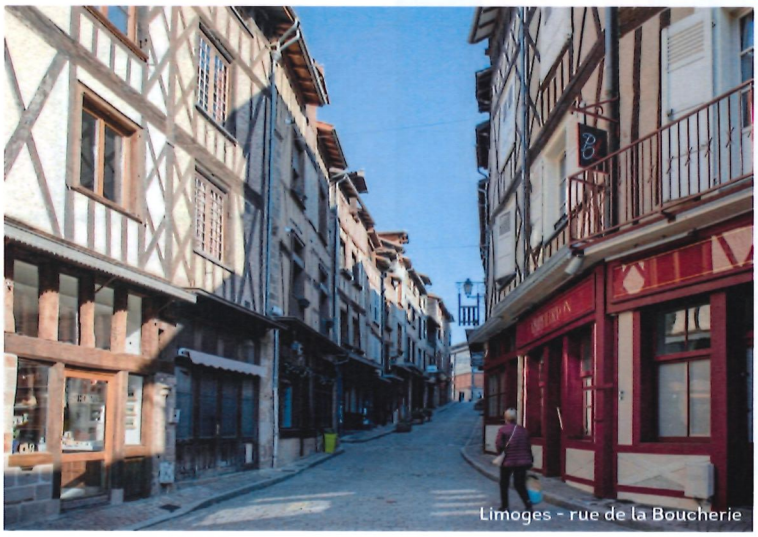
14
Orientation 4 – Faciliter l'accès à des logements spécifiques aux publics les plus fragiles

BÂTIR LES RÉPONSES AUX BESOINS EN LOGEMENTS ACTUELS ET FUTURS

Qu'est-ce que le Programme local de l'habitat de Limoges Métropole ?

Dit « PLH », c'est le **document** qui définit la **politique locale** d'une collectivité en matière d'**habitat** pour une période de **6 ans**. Il est **obligatoire** pour les communautés urbaines.

Les **3 volets** qui le constituent permettent de concevoir une **stratégie adaptée aux réalités du territoire** :
➔ Le **diagnostic** fait le point sur l'existant et sur les évolutions à l'œuvre. Du peuplement aux marchés immobiliers jusqu'au parc de logements, tout est passé en revue pour identifier les besoins et évaluer l'adéquation entre offre et demande
➔ Les **orientations** formulent la stratégie et les objectifs directeurs retenus au vu du diagnostic
➔ Le **programme d'actions** détaille comment répondre de manière opérationnelle aux orientations, en intégrant notamment des objectifs quantifiés et localisés de la nouvelle offre de logements pour chaque commune.


Limoges - rue de la Boucherie

Un socle législatif

Loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme renforcé), loi ÉLAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), loi Climat et Résilience... Une dizaine de **lois** relatives à l'aménagement et au développement urbain établissent des **compétences** pour les collectivités et prescrivent des **règles** à respecter dans le PLH, impliquant entre autres :



Le centre bourg d'Eyjeaux

- La progressive interdiction de la location de **passoires thermiques**.
- Un objectif de 20 % de **logements sociaux** sur les 9 communes* de Limoges Métropole de plus de 3 500 habitants.
- La **préservation des sols**, pour tendre vers le « Zéro artificialisation nette » en 2050.
- La mise à disposition et l'entretien d'équipements d'accueil pour les **gens du voyage** par les communes de plus de 5 000 habitants.

Une cohérence à toutes les échelles

→ Les **Plans locaux d'urbanisme** se doivent d'être compatibles avec le PLH, ce à quoi se conformera le futur Plan local d'urbanisme **intercommunal** (PLUi) de Limoges Métropole en cours d'élaboration, dont l'adoption est prévue pour 2029.

→ Le PLH, pour sa part, ne doit pas contrevenir aux dispositions du **Schéma de cohérence territoriale** 2030 (SCoT) et doit prendre en compte des **documents de planification et de programmation de portée supra-communautaire**, tel le Plan départemental d'action pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), ou le Schéma départemental pour l'accueil et l'hébergement des gens du voyage (SDAHGV) de Haute-Vienne.

→ Enfin, il relève de la responsabilité de Limoges Métropole d'assurer la **cohérence entre les différentes politiques publiques et documents cadres associés** que sont le PLH, le Plan climat air énergie territorial (PCAET), le Plan de déplacement urbain (PDU), le Projet de renouvellement urbain des Quartiers prioritaires de la ville du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la politique d'attribution et d'équilibre du peuplement...

* Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Limoges, Panazol, Rilhac-Rancon, Verneuil-sur-Vienne.

→ Diagnostic

Le territoire de Limoges Métropole, c'est :

Un **pôle de centralité fort**, concentrant les principaux équipements du département : enseignement supérieur, santé, services administratifs et judiciaires, mobilité.

Une **spécialisation économique partielle** (hautes technologies, céramiques techniques, environnement...).

207 000 habitants selon l'Insee 2022, dont 65 % résidant à Limoges, 26 % dans les 9 communes du pôle urbain, et 9 % dans les 10 autres communes.

Une **absence de croissance démographique** qui impacte l'ensemble du territoire métropolitain.

De nouveaux besoins en logements générés par la **modification de la composition des ménages**.

Un **marché de l'habitat** globalement **peu tendu**, l'offre étant suffisante par rapport à la demande, mais qui manque de diversité.

La **vigilance principale** est donc d'**éviter la suroffre**, qui entraîne de la vacance, de la dégradation du bâti et de la perte d'attractivité.

Quelle politique de l'habitat dans ce contexte ?

Caractéristiques de la politique de l'habitat de Limoges Métropole

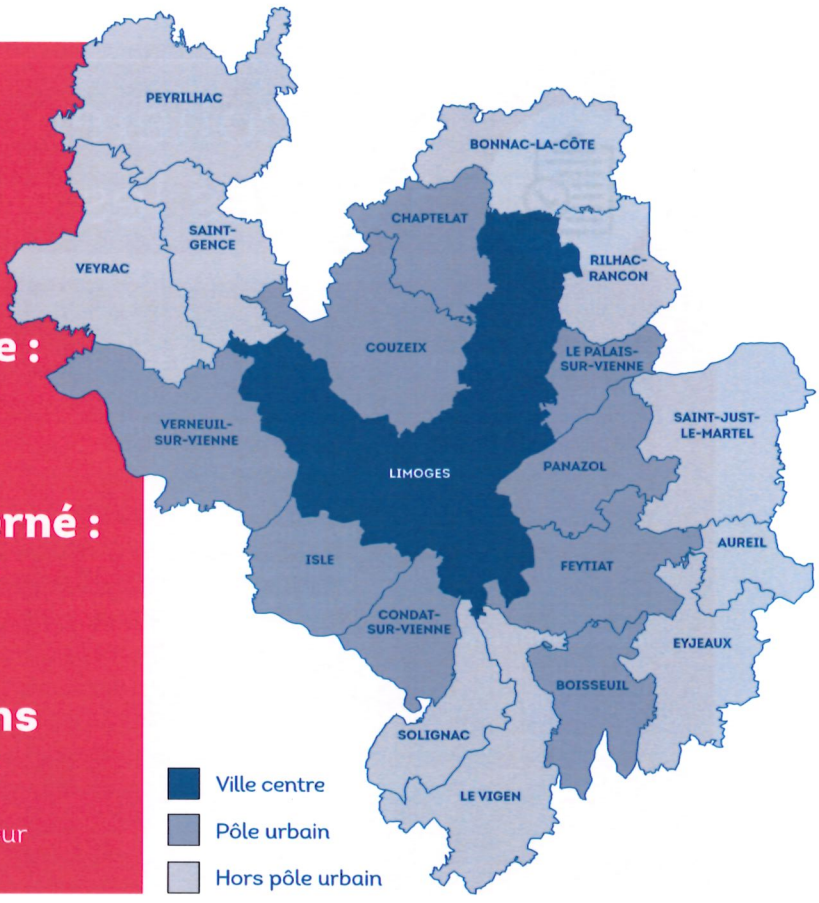
Le PLH en bref

4e édition, « PLH4 »

Période couverte : 2026 à 2032

Territoire concerné : les **20 communes** de Limoges Métropole

4 orientations, déclinées en **17 actions territorialisées** en fonction des enjeux identifiés pour chaque secteur



Une méthodologie fédératrice

Le PLH **mobilise tous les acteurs de l'habitat et du développement du territoire**. Il se fonde sur une réflexion collective, basée sur une série de concertations associant communes et partenaires, qui vient consolider les constats mis en évidence par l'observatoire partagé tout au long du PLH 2019-2025. Son diagnostic s'appuie sur des **données statistiques**, sur une **analyse documentaire** des travaux déjà réalisés sur le territoire et au-delà, et sur des **entretiens** menés auprès d'élus, de représentants institutionnels et de professionnels.



Le PLH4, de nouveaux défis à relever

S'inscrivant dans la continuité des actions entreprises lors du PLH antérieur, ce 4e PLH vise à aller plus loin pour :

➔ Repenser le développement de l'habitat dans un contexte de **stagnation démographique**, de **vieillissement** de la population, de **réduction de la taille des ménages**, et de **pressions** environnementales et sociales croissantes.

➔ Remobiliser le **parc existant** comme levier central, en particulier en intensifiant la lutte contre la vacance et la précarité énergétique.

➔ Diversifier l'**offre en logements** en fonction des spécificités de chaque secteur.

➔ Poursuivre la **revitalisation des centralités**.

➔ Rééquilibrer la **répartition** de l'offre et des ménages dans le **parc social**.

➔ Améliorer la **coordination** entre des politiques d'urbanisme, de mobilité, d'aménagement, et d'habitat, par souci de cohérence.

> « À travers son PLH, Limoges Métropole met en évidence les spécificités de chaque secteur du territoire. Elle affirme la nécessité de faire de l'habitat un vecteur essentiel de son attractivité, au service de la cohésion sociale et de la transition écologique. »

Novembre 2024 — Lancement de la démarche d'élaboration du PLH

Mars - septembre 2025 — Élaboration
➔ du diagnostic
➔ des orientations
➔ du programme d'actions

Novembre 2025 — Approbation du bilan du précédent PLH
Arrêt du projet de PLH

Janvier 2026 — Avis des communes et du Syndicat intercommunal d'études et de programmation de l'agglomération de Limoges (SIÉPAL)

Février 2026 — 2e arrêt du projet de PLH

Mai 2026 — Avis favorable du Préfet de la Haute-Vienne

Août 2026 — Avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Nouvelle-Aquitaine

Fin 2026 — Adoption et entrée en vigueur du PLH4

orientation

1 ANIMER ET PILOTER LE PLH

Vers une animation active et un pilotage adapté aux enjeux d'un territoire diversifié



L'habitat se situe au **croisement** de nombreuses **politiques publiques** : action sociale, urbanisme, foncier, énergie, mobilité... Il requiert une **gouvernance transversale** et partagée qu'il convient de consolider. La réussite du PLH passe aussi par un renforcement des modalités et des outils de **suivi**, d'**évaluation**, d'**information** et de **communication**.

> « Chaque ménage doit pouvoir comprendre ses droits, avoir connaissance des aides, et être accompagné s'il le souhaite. Le PLH se saisit de cet enjeu essentiel d'information pour assurer une meilleure accessibilité au logement, ainsi qu'une amélioration de l'habitat. »

État des lieux

➔ Un **cadre de concertation** qui a gagné en lisibilité lors du précédent PLH, mais demeure perfectible.
➔ Une **articulation** entre PLUi, PLH, SCoT, et PDU à conserver.
➔ Des **freins à l'information et à la compréhension des droits** par les habitants : multiplicité des guichets, méconnaissance des aides disponibles, complexité administrative, fracture numérique...



Matinée de l'habitat le
2 juillet 2025 à Panazol - Le Rok

en action !

1 **Piloter la politique locale en lien avec les communes, les partenaires et les autres politiques liées au logement** pour favoriser l'appropriation du PLH par tous, faire vivre la politique de l'habitat, et renforcer le rôle de Limoges Métropole comme pilote.

2 **Mettre en œuvre la reconduite de l'observatoire de l'habitat et la structuration de l'observatoire du foncier** pour disposer de données actualisées sur les dynamiques territoriales, indispensables pour une politique de l'habitat réactive et ciblée.

3 **Faciliter l'accès des citoyens au service public et à l'information en matière d'habitat** pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches par le biais d'un guichet habitat unique, lieu d'accueil bien identifié, ainsi qu'à travers des supports de communication vulgarisés et des outils numériques accessibles.

L'observatoire de l'habitat garantit un suivi annuel efficace d'indicateurs clés tels que les évolutions sociodémographiques, la production neuve, la vacance, la mobilité résidentielle... Il a vocation à être consolidé et partagé avec les élus et acteurs de l'habitat. C'est un réel outil d'évaluation et d'aide à la décision.

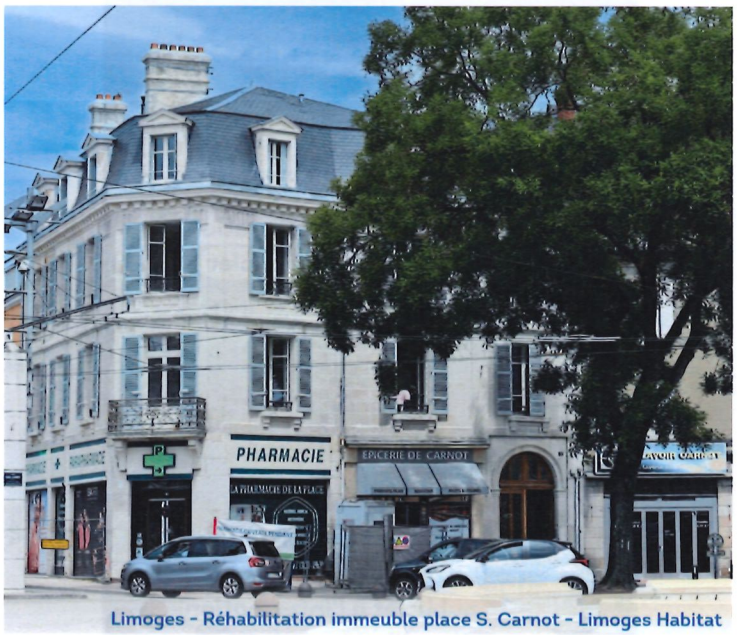
Sur le même modèle, **l'observatoire du foncier** permettra d'estimer la capacité effective à produire sur les zones ouvertes à l'urbanisation dans une logique de réduction de l'artificialisation des sols, par l'identification et le suivi des gisements fonciers mobilisables, des consommations d'espace, des prix du foncier...

orientation

2 DAVANTAGE MOBILISER L'EXISTANT ET RATIONALISER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

Vers une alternative enviable au modèle pavillonnaire extensif

Le **parc existant** représente un **gisement** important de logements jusqu'ici sous-exploité. Qu'il soit ancien ou dégradé, sous-occupé ou vacant, des moyens existent pourtant pour le **requalifier** et **inciter** à des remises sur le marché. La **production neuve**, qui a tendance à exercer une attractivité supérieure concurrentielle, doit quant à elle être **réservée aux besoins non couverts** et aux **localisations stratégiques**.



Limoges - Réhabilitation immeuble place S. Carnot - Limoges Habitat

État des lieux

➔ Une **démographie en légère diminution**, - 0,1 % de population par an entre 2016 et 2022

➔ Un niveau de **vacance élevé**, avec près de 3 500 logements durablement vacants (+ de 2 ans) en 2024, qui s'accentue du fait d'une progression de l'offre nouvelle plus rapide que la demande.

➔ Une **dispersion spatiale** hors ville-centre avec de l'individuel diffus de type pavillonnaire, à l'encontre des objectifs de sobriété foncière : 51 % des constructions commencées en zone périurbaine entre 2020 et 2023.

➔ Un objectif de **recentrage de la production sur la ville-centre non atteint**, avec une baisse de 23 points de la part des constructions effectuées dans le centre de Limoges entre 2016 et 2022.

> Dans une logique de cohérence territoriale et de valorisation de l'existant, les opérations de recyclage urbain et de nouvelles formes urbaines plus denses mais qualitatives, sont à encourager. Le renouvellement par le logement doit s'inscrire dans des projets plus larges associant espaces publics, mobilités et fonctions urbaines.

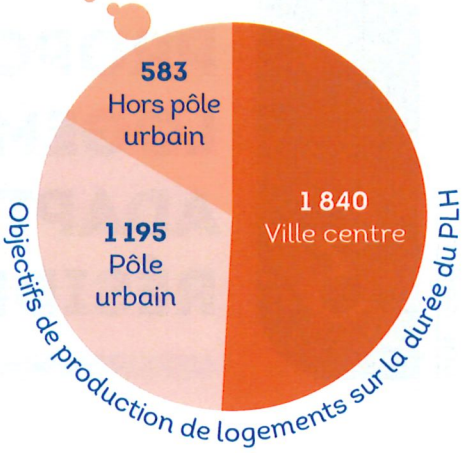
en action !

4 **Articuler les objectifs de mobilisation du parc existant et de production neuve au bénéfice de l'attractivité du territoire** pour mieux répondre aux besoins tout en limitant la consommation foncière.

5 **Produire en renouvellement urbain sur l'ensemble du territoire métropolitain (opérations de requalification d'îlots dégradés, friches, NPNRU, centres-bourgs)** pour diversifier l'offre en habitat, revitaliser les centralités, développer le parc social près des commerces et services, et amplifier l'attractivité résidentielle des secteurs concernés, tout en limitant la consommation de foncier hors tache urbaine.

6 **Créer des références à travers le montage de projets "pilotes"** pour servir de modèles et inspirer d'autres initiatives d'innovation urbaine conciliant sobriété foncière et qualité de vie, tout en intégrant des critères environnementaux.

7 **Alimenter la stratégie foncière métropolitaine** (en cours de définition) pour cibler efficacement les secteurs propices à la densification, au renouvellement, ou à la diversification de l'offre, à traduire dans le PLUi.



3 618

logements à créer ou mobiliser au total sur 6 ans, un objectif proche du volume de logements produits sur la période du PLH précédent. Ce volume sera **réorienté en majorité vers la ville centre**, au regard de son poids, de son rôle économique, et de ses équipements structurants, avec une répartition de l'effort respectant les spécificités de chaque commune.
La **production de logements neufs** devra être **limitée** à environ 2 600 logements pour privilégier la résorption de la vacance.

Dont un objectif ambitieux de

1 026

logements à sortir de la vacance, soit 29 % de la création de logements sur la durée du PLH.
Tous les **dispositifs** doivent être mobilisés de façon coordonnée, qu'ils soient **incitatifs** ou **coercitifs** : conseiller et aider à la rénovation/adaptation des logements, autoriser la mise en location, aller vers les propriétaires de logements vacants, imposer la réhabilitation de bâtiments dégradés et inoccupés.

Des études conduites par Limoges Métropole et des dispositifs existants, comme la stratégie foncière habitat, Action cœur de ville, ou le projet du NPNRU, **mettent en évidence des périmètres à traiter**. La création d'un observatoire des friches viendra compléter ce repérage de fonciers potentiels. Pour mener à bien les opérations de renouvellement, tous les partenaires seront mobilisés. Il s'agira enfin de capitaliser sur les réussites.

orientation

3

PROPOSER DU LOGEMENT QUALITATIF ADAPTÉ AUX PARCOURS RÉSIDENTIELS DES MÉNAGES

Vers des habitats optimisés pour tous les types de profils

Les évolutions démographiques et sociales engendrent des **parcours résidentiels plus hétérogènes** et des **attentes plus différenciées** qu'hier. La vacance structurelle traduit une inadéquation entre offre et demande qu'il convient de corriger par une **restauration de l'attractivité** des logements. Parallèlement, les **enjeux environnementaux** réclament des actions pour minimiser tant l'empreinte écologique que les impacts du changement climatique sur les habitants. En somme, l'enjeu de production n'est plus uniquement quantitatif, mais aussi **qualitatif**. La question de **l'acceptabilité sociale de la densité** apparaît en outre un enjeu clé.

État des lieux

➔ De plus en plus de **ménages de petite taille**, en moyenne inférieure à 2 personnes, et 72 % des ménages sans enfant en 2021.
➔ De nombreux ménages contraints de rester dans un **logement inadéquat**, faute d'alternative, en raison d'une sous-représentation de certains produits, comme les petits logements sociaux en location.
➔ Un parc de logements anciens souvent **énergivores**, 1 logement diagnostiqué sur 5 ayant une étiquette énergétique E, F, ou G.
➔ Un logement **locatif social inégalement réparti**, avec une spécialisation de certains quartiers.
➔ Une **dynamique à perpétuer** suite aux 173 logements sociaux adaptés créés et aux près de 400 aides à l'adaptation au vieillissement accordées dans le parc privé lors du PLH précédent.



Des démarches sont à engager sur **plusieurs fronts pour atteindre la cible de**

1 026

logements vacants remis sur le marché :

➔ Envisager le transfert à Limoges Métropole des pouvoirs de police du maire en matière d'habitat.
➔ Étendre le repérage de l'habitat indigne et l'accompagnement de sa résorption.
➔ Déployer dans toutes les communes des outils incitatifs et coercitifs en matière d'amélioration de l'habitat.
➔ Décliner des actions en direction des copropriétés fragiles, avec des moyens dédiés, sur la base d'un observatoire.
➔ Monter en puissance sur la revitalisation des centralités.

Le PLH mobilisera des outils spécifiques pour accompagner les communes dans cet ambitieux objectif de reconquête de la vacance, qui nécessite également une coordination et une animation fortes.

en action !

8 Renforcer les actions pour améliorer le parc existant pour enrayer dégradation et vacance, avec une attention particulière sur les copropriétés fragiles conformément aux attentes de l'État, en garantissant performance thermique, salubrité, confort d'usage, accessibilité...

9 Répondre aux enjeux liés à la transition énergétique et au changement climatique pour des habitats agréables été comme hiver limitant les charges, et pour un territoire vivant et viable.

10 Diversifier les typologies et les formes urbaines en réponse aux besoins locaux en assurant un équilibre entre locatif et accession pour permettre un parcours résidentiel complet et fluide, de la décohabitation, c'est-à-dire du départ d'un logement partagé avec d'autres personnes (parents, ami, ou conjoint), jusqu'à la perte d'autonomie.

Un objectif de

275 **logements individuels**

320 **collectifs privés**

365 **collectifs sociaux**

à **réhabiliter thermiquement** chaque année, pour atteindre une baisse de consommation d'énergie conforme aux trajectoires du Plan climat air énergie territorial de Limoges Métropole.

Jeunes quittant le foyer parental, couples se séparant, seniors automnes dont le logement n'est plus adapté... Certaines étapes de vie conduisent à vouloir changer de logement sur la même commune. Or, les **offres locatives** sont trop rares sur les communes hors pôle urbain, ainsi que sur certaines communes du pôle urbain, dominées par le statut de propriétaire/occupant. Une offre sociale pourra en partie pallier la carence d'initiatives privées.

Dans un contexte de tension sur les prêts immobiliers et de difficultés pour les ménages primo-accédants, l'**accession abordable et sécurisée** pourrait être développée.

Face à des besoins variés, la **diversité de logements** doit s'accroître en tenant compte des dynamiques propres à chaque secteur : logements compacts en ville-centre, habitats semi-collectifs en 1re couronne, opérations intégrées en centres-bourgs.

Ces besoins sont à traduire dans le **PLUi** en fonction des potentiels fonciers.



Dans une perspective de densification urbaine, de multiples paramètres se doivent d'être intégrés pour un **cadre de vie agréable** : lumière, maîtrise des vis-à-vis, espaces extérieurs privatifs ou partagés, végétalisation, intégration architecturale et environnementale, desserte, services et équipements de proximité... L'objectif est de proposer une alternative désirable au modèle de la maison pavillonnaire.

> « Agir sur l'environnement à travers le logement, c'est aussi déminéraliser, désimperméabiliser les sols, végétaliser, permettre la circulation du vent, de l'eau, du vivant... Certains bâtis démolis ne seront pas reconstruits, mais convertis en îlots de fraîcheur. »

en action !

11 **Garantir la désirabilité des logements et du cadre de vie en lien avec la densification et la revitalisation des centralités** pour que la nécessaire densification des formes urbaines soit entreprise de manière acceptable pour la population.

12 **Assurer la mixité sociale** pour ne laisser ou ne créer aucun secteur de relégation.

13 **Répondre par le logement ordinaire à tous les besoins** pour que les personnes seules, les seniors, et les jeunes, puissent suivre un parcours résidentiel comme les autres ménages, avec des coûts maîtrisés et des attentes spécifiques satisfaites.

- Maîtriser les coûts du logement en soutenant les modes de construction et/ou de gestion qui le permettent.
- Quantifier les besoins en logements seniors et jeunes en fonction de leurs revenus.
- Mobiliser le parc public.
- Faciliter l'accès à de petits logements abordables.



801 logements sociaux à produire sur la durée du PLH, soit 22 % de la production globale de logements, pour répondre aux objectifs de la loi SRU.

Pour la production neuve de logements sociaux, la **mixité** sera pensée dès la conception des opérations, avec un équilibre entre locatif et accession, entre social, abordable et libre, et à travers la cohabitation de différents profils de ménages.

Cette mixité sera favorisée grâce à :
➔ une **coordination de la programmation** entre les communes concernées, particulièrement celles qui sont déficitaires en logement social, l'État, et Limoges Métropole,
➔ les projets NPNRU,
➔ les subventions de Limoges Métropole adaptées aux enjeux.

Pour les **attributions locatives** dans l'existant, un ciblage plus fin sera assuré, prenant en compte la composition des ménages, les revenus, ainsi que d'autres critères de priorisation. Limoges Métropole en poursuivra le **suivi** et l'**analyse**, en partenariat avec les bailleurs et les services de l'État. Enjeux, orientations et actions pour faciliter la mixité seront définis tant en lien avec l'information des demandeurs, qu'avec la production et les attributions, via la Conférence intercommunale du logement (CIL), la Convention intercommunale d'attribution (CIA), et le Plan partenarial de gestion de la demande d'information des demandeurs (PPGDID).



Couzeix - Opération seniors "Simone Veil" - Limoges Habitat

orientation

4 FACILITER L'ACCÈS À DES LOGEMENTS SPÉCIFIQUES AUX PUBLICS LES PLUS FRAGILES

Vers un panel de solutions plurielles pour les situations de grande fragilité

Certains publics nécessitent une attention particulière : personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap, jeunes en mobilité, personnes victimes de violences, personnes sans logement stable, gens du voyage... Ces **publics plus fragiles ou en rupture** rencontrent des **obstacles spécifiques** pour accéder et se maintenir dans un logement adapté. Les typologies de logements ordinaires ne correspondant pas toujours à leurs besoins, des **réponses distinctes** doivent être apportées.

État des lieux

- Un **vieillissement** de la population qui va se poursuivre, avec près de 11 % des habitants de plus de 75 ans et une tranche d'âge de 60-74 ans en augmentation.
- Un risque de **suroffre en résidences services seniors**, avec 850 places pour un besoin estimé à 640 en 2030, et a contrario, une sous-offre d'habitats inclusifs financièrement accessibles, sécurisés et bien localisés.
- Une **part importante de jeunes**, avec près d'un quart de la population de Limoges ayant entre 15 et 29 ans, rencontrant des difficultés croissantes d'accès au logement (poids financier).
- Une **précarisation** de certains publics, se traduisant notamment par + 30 % de recours DALO (Droit au logement opposable) en Haute-Vienne en 2023, mais une sous-offre de logements très sociaux.
- Sur certaines communes, des **occupations illicites** récurrentes de gens du voyage, et des requêtes plus nombreuses pour une **sédentarisation**.
- Des **politiques à destination des jeunes et des gens du voyage encore peu développées**.

Foyers jeunes travailleurs, résidences sociales et intermédiation locative seront développés, concomitamment à une simplification de l'accès aux **aides pour les jeunes** : aide Mobili-Jeune pour les alternants, avance Loca-Pass pour le dépôt de garantie, ou encore garantie Visale pour la caution locative.



Limoges - Réhabilitation maison bourgeoise av. E. Labussière - Limoges Habitat

en action !

14 **Répondre aux besoins des seniors dépendants et des personnes handicapées** pour aboutir à un parc adapté en termes d'accessibilité, d'accompagnement, et de soins, avec des options souples et respectueuses des parcours de vie.

15 **Répondre aux besoins des jeunes** pour leur offrir la possibilité de s'installer transitoirement ou de s'ancrer durablement sur le territoire en dépit de leur précarité économique, qu'ils soient étudiants, en mobilité professionnelle, en décohabitation...

16 **Répondre aux besoins des publics fragiles** pour que le parc social et le parc privé comprennent une part de logements aux loyers très modestes, et que soit étendu l'accompagnement des bénéficiaires.

17 **Répondre aux besoins des gens du voyage** pour un accueil temporaire digne et, le cas échéant, des solutions de sédentarisation.

En complément de l'étaiement du parc social en logements très sociaux, le Service public de la rue au logement (SPRULO) piloté par l'État met l'accent sur les **logements accompagnés**, tels que les résidences sociales ou les pensions de famille. Au-delà d'un toit, ces dispositifs fournissent un soutien aux actes de la vie quotidienne, à la gestion du logement, et au retour vers l'autonomie. Dans le cadre de l'observatoire du PLH, l'objectif est d'améliorer la connaissance de ces enjeux. Les actions menées par Limoges Métropole qui y contribuent pourront être poursuivies, voire pourront évoluer.

En accord avec le Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des **gens du voyage** en vigueur, le PLH prévoit en particulier :

➜ La création de terrains familiaux locatifs et de logements sociaux adaptés par Limoges Métropole à Condat-sur-Vienne et Verneuil-sur-Vienne, communes ayant dépassé le seuil des 5 000 habitants.

➜ Le soutien des communes volontaires dans la mise en œuvre de projets de sédentarisation maîtrisés : terrains familiaux locatifs ou en propriété, petits ensembles de logements adaptés.

> « Les besoins des publics les plus fragiles appellent des réponses interinstitutionnelles ciblées, coordonnées, et diversifiées : logements adaptés, formes alternatives d'habitat, outils de médiation, accompagnement renforcé pour l'accès à la santé, à l'emploi, à la formation... Pour les personnes en rupture de parcours, le logement est un droit, mais aussi un préalable à la reconstruction. »

pour en savoir plus

Téléchargez ici la version complète du Programme local de l'habitat 2026-2032 :

Retrouvez tous les enseignements du diagnostic, les orientations détaillées, les modalités de mise en œuvre action par action, les chiffres clés de chaque commune...

Le PLH, une feuille de route claire et accessible pour déchiffrer la politique de l'habitat de Limoges Métropole.

LIMOGES MÉTROPOLE
HABITAT

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1
05 55 45 79 00
habitat@limoges-metropole.fr

limoges-metropole.fr

Conception : Natura Rédaction & Charlotte Delaître.